
Accueil

/ Interdiction de faire des feux en raison des feux de forêt qui brûlent sur le territoire et des conditions sèches

Interdiction de faire des feux en raison des feux de forêt qui brûlent sur le territoire et des conditions sèches

Ce bulletin n'est pas le plus récent. Pour consulter les mises à jour les plus récentes, visitez yukon.ca/fr/situations-durgence-et-securite/feux-de-foret/bulletins-sur-les-feux-de-foret.

9 juillet 2023

La Section de la gestion des feux de forêt a imposé une restriction de faire des feux de niveau 2 pour tous les districts.

Dès 15 h aujourd'hui, seuls les feux pour cuisiner ou se réchauffer dans un foyer réservé à cette fin dans les campings privés ou territoriaux accessibles par la route sont permis. Tous les autres feux sont interdits.

Il s'agit du niveau intermédiaire du système de restriction à 3 niveaux du Yukon. Les règles entourant les feux dans les parcs nationaux sont établies par Parcs Canada.

Des restrictions sont imposées pour les feux de camp et à ciel ouvert en raison du danger extrême d'incendie causé par le temps chaud et sec et les feux qui se sont déclenchés récemment. Les équipes de lutte contre les feux sont déjà occupées par des interventions d'envergure qui pourraient être compromises par des feux de forêt d'origine humaine évitables.

Dans des conditions extrêmes, un feu peut se déclencher facilement, se propager rapidement et être difficile à éteindre.

La population peut aider les équipes d'intervention en agissant de façon responsable quant à l'utilisation d'un feu autorisé malgré la présente interdiction :

- Évitez de faire un feu par temps venteux.

- Ne faites pas de feu plus grand que nécessaire.
- Gardez toujours un œil sur le feu et ayez de l'eau à portée de main.
- Assurez-vous que le feu est complètement éteint avant de vous en éloigner. Saturez le feu d'eau, remuez les braises et continuez jusqu'à ce que les cendres soient froides.

On demande aussi à la population d'être consciente des autres activités qui peuvent produire des étincelles ou de la chaleur qui pourraient déclencher un feu de forêt. Évitez de conduire un véhicule motorisé dans la végétation et les herbes hautes par temps chaud et sec. Ne jetez jamais de mégots de cigarette (ou autres) d'un véhicule.

Renseignements:

Haley Ritchie

Agente d'information sur les feux, Section de la gestion des feux de forêt

867-393-7415

YukonFireInfo@yukon.ca

Avez-vous trouvé cette page utile? *

